

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COMMUNE DE VITTEL situé sur la commune de VITTEL.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes.

Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Emincé de boeuf (Consommation prévue semaine 51 - 3) certifié Bio ou équivalent (réponse le 21/11/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 68Kg - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Rôti de boeuf (Consommation prévue semaine 50 (32 kg) - 6 (4.5 kg) - 7 (4.5 kg)) certifié Bio ou équivalent (réponse le 21/11/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 41Kg - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Rôti de veau (Consommation prévue semaine 9 (34 kg)) certifié Bio ou équivalent (réponse le 21/11/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 34Kg - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Sauté de boeuf (Coupé en morceaux de 70 gr Consommation prévue semaine 2 (34 kg) - 8 (4 kg)) certifié Bio ou équivalent (réponse le 21/11/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 38Kg - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Sauté de veau (Consommation prévue semaine 1 (kg) - 5 (34 kg)) certifié Bio ou équivalent (réponse le 21/11/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 38Kg - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Steak haché (Consommation semaine 4) certifié Bio ou équivalent (réponse le 21/11/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 34Kg - 8 jours de délai de livraison

Les livraisons s'effectueraient à un rythme : Quotidien

Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Livraisons 1 fois par semaine. Jours à définir avec le fournisseur. Horaire: Préférence en début d'après-midi (13h30). Lieu: Restaurant scolaire: 41 Rue Marcel Soulier - 88800 VITTEL Les fournitures seront livrées à destination franco de port

Spécifications complémentaires :

A préciser: le volume/poids possible de chaque poche sous-vide

Date limite de remise des offres :

21/11/2025, à minuit.

Article 2 : Durée du marché

Le marché est conclu pour la période du 24/11/2025 au 24/02/2026

Article 3 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Prix (en € HT au kilo ou unitaire) – 40%
- Performance en matière de protection de l'environnement (emballage et conditionnement) (Contenant réutilisable et produit en poche sous vide) – 20%
- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 intermédiaire correspondant à la meilleure note) – 20%
- Qualité du produit (traçabilité) (Obligation d'un étiquetage réglementaire) – 20%

Modalités d'attribution :

Cascade - 3 attributaires maximum

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COMMUNE DE VITTEL
- Régis REZETTE
- Place DE LA MARNE
- 88800 VITTEL
- Responsable des achats : Régis REZETTE
- Téléphone : 03 29 08 04 38
- Courriel : marches@ville-vittel.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de

03/11/2025

régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif :

Epinal